

n° 114 de juin 2022

NOTRE FÉDÉRATION

BULLETIN de la FSU Cantal

Directeur de la publication : C. Nely

N°ISSN 1625-5240 N° CPPAPN 1017 S 07645

7, place de la Paix 15102 AURILLAC Cedex — Tél / Fax : 04-71-64-00-17

e-mail: fsu15@fsu.fr | site : fsu15.fsu.fr

Imprimé par nos soins

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DÉPOSE LE

30/06/2022



F.S.U.

Macron : suite et fin ?

Le printemps d'élections s'achève et nous laisse un goût amer.

Plusieurs écueils : la menace extrémiste, la diabolisation de la Gauche, le vote en Contre et en lieu et place du vote en Pour.

Episode 1 : Macron est réélu mais très mal réélu. Il se montre prêt à tout pour obtenir une majorité, condition nécessaire mais pas suffisante pour gouverner seul et surtout imposer une politique dévastatrice pour l'intérêt général, qui emporte avec lui, les derniers pans du Service Public, les mécanismes de Solidarité interclasse, intergénérationnelle, interculturelle.

Dans l'idéologie macroniste, la démocratie vacille, la délibération, le débat ne doivent pas avoir cours. Les opposants apparaissent comme des traîtres à la République, alors qu'elle n'a jamais été aussi vulnérable et aussi décrédibilisée.

Le matraquage politico-médiatique correct n'en finit pas son travail de sape et d'embrigadement. « Le Service Public » d'information est aussi sur cette ligne. Qu'en sera-t-il demain, quand la redevance sera abrogée et que le financement sera à sec ?

Episode 2 : les législatives (élections majeures) livrent leur verdict. Moins d'un électeur sur 2 s'est déplacé. La gauche unie a récolté un bon nombre d'élus et constitue

un bloc fort d'opposition. La majorité présidentielle s'écroule, les LR survivent alors que le RN engrange. Macron n'a plus de majorité godillot. Lui et ses parlementaires vont apprendre le fonctionnement et le rôle prépondérant de l'Assemblée qui ne sera pas qu'une chambre d'enregistrement à la botte du Prince.

L'opposition politique, la mobilisation dans la rue stopperont toute politique régressive qu'ils tenteront de nous imposer une nouvelle fois. La crise politique doit à tout prix faire cesser les conséquences des crises sociale et économique qui s'autoalimentent et écrasent les plus vulnérables.

Nous exigeons d'être effectivement représentés et que nos problèmes soient les priorités:

- investir massivement dans le SP (l'Hôpital qui brûle, le système éducatif suspendu à un fil, l'Emploi, la Sécurité Sociale, la Culture...)
- augmenter drastiquement les salaires et les pensions
- partager le travail en réduisant le temps de travail
- imposer une autonomie dans le domaine des énergies par le Service Public (nationalisation des barrages, des centrales nucléaires...), seul levier pour un développement durable et pérenne
- reprendre la main sur les transports (nationalisation autoroutes, SNCF et compagnies aériennes)
- parfaire le système solidaire de retraite par répartition

Battons nous massivement, chacun suivant nos possibilités ! Bel été à toutes et tous !

Lionel Maury

Sommaire: Page 1 : édito

Page 2 : CDFD du 28/06

Evaluations d'école (G. Guilbert et S. Lavergne, SNUipp)

Page 3-4 : « cellule Demeter » (D. Balme, SNETAP)

Page 5 : L'Evaluation des établissements : un nouveau management destructeur (D. Loubiere, SNES)

Page 6 : RIS ATSEM (S. Delpuech, SNUter)

Insert Elections professionnelles



Réunions ATSEM

Séverine, Emeric et Lionel ont exposé l'organisation des RIS à destination des ATSEM qui se mettent en place et la stratégie indispensable à poursuivre pour être au plus près des collègues territoriaux.

Nouveau local de la section

La réunion du dernier CDFD (Conseil Délibératif Fédéral Départemental) s'est tenue dans le local de la FSU rénové. Les cloisons ont été abattues au profit d'une grande salle lumineuse et spacieuse. Des représentants du SNUipp, du SNES, du SNEP, du SNETAP et du SNUter étaient présents.

La réunion a permis de faire un tour de table et d'échanger autour des revendications propres à chaque syndicat et aux périmètre d'action fédéral. Le CDFD propose de s'équiper d'un îlot de tables de réunion homogène, modulable. Ainsi, la Section de la FSU et ses syndicats pourront y organiser toutes leurs réunions et ainsi exercer une riche activité militante.

Elections professionnelles

Nous allons tenter de constituer plusieurs listes pour les élections professionnelles de décembre :

- au conseil départemental,
- au centre de gestion (pour toutes les communes du Cantal, hormis les collectivités qui ont plus de 50 agents),
- la C.C. de la Châtaigneraie,
- St Flour Communauté

La liste FSU Education pour le CSA (Comité social d'Administration) comprendra des camarades de l'éventail des différents syndicats nationaux (SNUipp, SNES, SNEP, SNICS).

Nouveau bureau fédéral

Secrétaire départemental : Emeric Burnouf
(enseignant spécialisé ULIS à Belbex)

Secrétaire adjoint : Denis Loubiere
(professeur de mathématiques au Lycée J. Monnet)

Secrétaire adjoint : Philippe LLau
professeur de lettres, collège J. Ferry

Trésorier : Lionel Maury
(directeur école maternelle de La fontaine)

Trésorière adjointe : Séverine Delpuech
(cheffe de cuisine collège de Riom-ès-Montagne)

Un grand merci à Didier Bertrand, professeur d'EPS retraité du SNEP, qui a accepté d'assumer son rôle de Trésorier jusqu'au congrès et même un peu au-delà.

Lui et Michel Marche, aussi jeune retraité, représentent la FSU au CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie).



Evaluations d'écoles, la Section Départementale FSU-SNUipp mobilise la profession sur le sujet de l'évaluation des écoles

Dès la mise en place de réunions organisées par les IEN, le SNUipp a réagi publiquement par un communiqué départemental à lire ici : <https://15.snuipp.fr/article/evaluations-d-039-ecoles-le-communique-du-snuipp-fsu-15>

D'autre part, un argumentaire à destination des collègues est disponible afin d'outiller les collègues dans les discussions à venir :

<https://15.snuipp.fr/article/evaluations-d-039-ecoles-le-communique-du-snuipp-fsu-15>

Il est urgent de mobiliser la profession pour faire front collectivement face à cette énième soumission managériale !

Guillaume Guilbert et Stéphanie Lavergne
Co-Secrétaires Départementaux

La cellule DEMETER



Un nouvel outil: pour quoi ? Pour qui ?

En 2019, la Direction Générale de la gendarmerie nationale crée la « **Cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole** » (cellule **DEMETER**) destinée selon le ministère de l'Intérieur « à apporter une réponse globale et coordonnée à des problématiques qui touchent le monde agricole » en menant des actions dans les 4 domaines :

- prévention et accompagnement des professionnels du milieu agricole par des actions de sensibilisation et de conseils destinées à prévenir la commission d'actes délictueux, en lien avec les organismes de représentation du monde agricole;
- recherche et analyse du renseignement pour réaliser une cartographie de la menace et détecter l'émergence de nouveaux phénomènes et/ou groupuscules
- traitement judiciaire des atteintes visant le monde agricole
- communication, en valorisant opportunément toutes les actions menées dans ces différents domaines par la gendarmerie au nom de la cellule DEMETER et par des actions ciblées destinées à rassurer le monde agricole

Le périmètre de compétence de la Cellule DEMETER annoncé englobe la prévention et le suivi :

- des actes crapuleux (délinquance de proximité et d'opportunité) ou de la criminalité organisée (ex : filière de vol de GPS agricole, etc.)
- des actions de nature idéologique, qu'il s'agisse de simples actions symboliques de dénigrement du milieu agricole ou d'actions dures ayant des répercussions matérielles ou physiques (vols, dégradations, cambriolages, violations domiciles ou intrusions aux fins d'y mener des actions symboliques)
- occupations illégales de terrains agricoles aux fins d'installation temporaire par des groupes constitués de gens du voyage ou d'organisation d'événements festifs non autorisés (free-parties)
- dégradations commises à l'encontre de certains professionnels liés au milieu agricole ou agro-alimentaire
- actions anti-fourrure liées à des élevages spécifiques
- actions menées par certains groupes antisépécistes vis-à-vis du monde de la chasse

La création de cette cellule a été complétée par la signature d'une convention tripartite entre la FNSEA, les JA et le ministère de l'intérieur pour, selon le dossier de presse :

- instaurer un échange réciproque et régulier avec la profession,
- généraliser les dispositifs de prévention technique de la malveillance,
- à prioriser l'intervention au profit des agriculteurs confrontés à des infractions violentes.

Une activité en questions

Dans les faits, l'activité de cette cellule DEMETER pose questions. L'analyse de terrain laisse supposer une volonté non exprimée de contrôler voire empêcher l'expression et les actions pouvant constituer une opposition au modèle agricole établi. L'absence des autres syndicats agricoles dans la signature de la convention mentionnée précédemment interroge.

Le champ d'intervention regroupe tout autant les faits délictueux que « les actions de dénigrement du milieu agricole » ... de quel milieu ? De quel modèle ?

Sur le terrain, les exemples de pression sur les associations illustrent cette situation contestable. A titre d'exemple, en février 2020, suite à un débat citoyen sur les pesticides, à Blaye (Gironde) organisé par l'association Alerte pesticides de Haute-Gironde, son président a été appelé par la gendarmerie nationale à plusieurs reprises afin "d'avoir des informations" sur le contenu de la réunion et ses participants. Deux gendarmes ont fini par se rendre à son domicile...

Dans l'enseignement agricole, où les enseignants et notamment ceux d'ESC (spécificité de l'Enseignement Agricole - voir encadré) travaillent souvent en pluridisciplinarité et par projets, les interventions des pouvoirs publics et de certains syndicats ne sont pas anodines. Concrètement, dans nos Lycées, des faits ne peuvent qu'inquiéter.

Ainsi, en mai 2021, un adjudant de gendarmerie est intervenu auprès d'une classe d'un lycée privé agricole de Loire-Atlantique au côté des Jeunes agriculteurs sur le thème de l'*agribashing*.

Initiative certes isolée mais préoccupante car la démarche sort du cadre du service public de la gendarmerie puisqu'un certain modèle d'agriculture y est mis en avant. Dans le Limousin, à l'initiative de préfectures, des établissements publics agricoles du Limousin ont été sollicités pour faire partie d'observatoires Demeter.

En 2015, les Jeunes agriculteurs interviennent pour s'opposer à l'organisation d'une journée sans viande dans un lycée agricole à Melle (Deux-Sèvres). En octobre 2017, la direction d'un établissement d'Auvergne-Rhône-Alpes interdit à des enseignants d'organiser une sortie avec leurs élèves pour la projection du film *Petit paysan* d'Hubert Charuel, estimant que ce film pourrait heurter les élèves et qu'il ne présente pas une image fidèle du métier d'agriculteur. A la même époque, toujours en Auvergne-Rhône-Alpes, il est demandé aux équipes pédagogiques de l'enseignement public de n'organiser aucun "débat partisan" sur le retour du loup qui "engendre beaucoup de conséquences négatives sur l'élevage" ainsi que "des débats le plus souvent polémiques".

Conclusion

Dans la partie « droits des peuples et les libertés publiques » du Congrès de la FSU, le SNETAP-FSU a porté le mandat d'abandon du dispositif de la cellule DEMETER créé en 2019, signé entre la FNSEA et la gendarmerie nationale.

Preuve que ce mandat a sa raison d'être puisque DEMETER a été attaqué par les associations environnementales et antispécistes. Le tribunal administratif de Paris a alors estimé le 31 janvier 2022 que la prévention « d'actions de nature idéologique » menée par DEMETER ne reposait sur « aucune base légale », et a demandé au gouvernement de faire cesser ces activités dans un délai de deux mois sous peine d'une astreinte de 10 000 euros par jour.

Après que le gouvernement ait dans un premier temps « pris acte » de la fin de certaines activités de DEMETER et ait annoncé que « sa mission de lutte contre la délinquance agricole serait précisée et cadrée », il y a eu revirement de situation : le 21 février 2022, Gérald Darmanin (Ministre de l'Intérieur) et Julien de Normandie (Ministre de l'Agriculture) annonçaient avoir fait appel de la décision.

Et ce ne sont pas moins de trois ministres Denormandie, Darmanin et Dupont Moretti, présents au salon de l'agriculture en février 2022 sur le stand de la MSA, accompagnés d'un général de gendarmerie et de la présidente de la FNSEA qui en chœur ont rappelé que le dispositif restait donc en place à l'identique en attente de la nouvelle décision administrative.

Le SNETAP-FSU déplore ce revirement et continuera à porter haut et fort le mandat voté en congrès FSU et celui de la création de l'observatoire des libertés pédagogiques contre les intrusions des lobbys agro-industriels dans les établissements agricoles publics.

Sources :

https://agriculture.gouv.fr/demeter-une-cellule-nationale-pour-lutter-contre-lagribashing-et-les-intrusions-dans-les-dossier-de-presse_-presentation-de-la-cellule-demeter.pdf

https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/deux-ans-apres-sa-creation-la-cellule-demeter-de-la-gendarmerie-fait-toujours-polemique_4826105.html

<https://www.franceinter.fr/societe/les-opposants-a-l-agriculture-intensive-dans-le-viseur-de-la-cellule-demeter>

- L'enseignement agricole – Revue de l'Enseignement Public Agricole et Maritime – n°419 -Mars-Avril 2022 – p3

Dominique Balme lycée Agricole G. Pompidou à Aurillac

L'ESC dans l'Enseignement Agricole

Dans la lignée de l'action de Léo Lagrange, Sous-secrétaire d'État aux sports du Front Populaire (1936 à 1938), pour que la culture soit l'affaire de tous, un courant pour une éducation populaire se mobilise au travers d'une lutte acharnée contre les inégalités culturelles, par la voie associative.

Lorsque l'Éducation Socio-Culturelle (ESC) est créée en 1965, c'est cet héritage de valeurs qu'elle porte intrinsèquement en elle. C'est Edgard Pisani, Ministre de l'Agriculture de 1961 à 1966, qui décide de donner une place prépondérante à l'Enseignement Agricole dans sa loi complémentaire d'orientation avec, entre autre, un lycée et trois collèges par département et un centre de formation professionnelle annexé.

Paul Harvois, ancien instituteur, fervent militant de l'éducation populaire est, en 1963, Chef de bureau de la promotion sociale et des activités culturelles. Il milite pour le développement culturel en milieu rural. Pour lui, la place de l'action culturelle doit être au cœur de la dynamique, en privilégiant la création. Ainsi, chaque établissement agricole aura un centre socio-culturel animé par un personnel spécifique.

En 1965 c'est aussi la création de la fonction animateur socioculturel. Il est à remarquer que l'ESC, à l'origine, était centrée sur l'animation plutôt que sur l'enseignement.

Même si souvent ils apparaissaient comme un anachronisme aux yeux de nombreux enseignants ou directions, certains animateurs déjà, initiaient de la dynamique dans les équipes.

Lorsque l'on observe les motions relatives à l'ESC des différents congrès du SNETAP, elles précèdent toutes les avancées et obtentions officielles des caractéristiques du statut de l'ESC : tiers temps animation en 1979. Place importante de l'ESC dans, l'animation rurale et le développement des territoires deviennent des missions de service public en 1984, intégration de l'ESC dans les statuts PLPA et PCEA dans les années 1990, des deux missions de l'ESC en 1999, PADC (Plan d'Action de Développement Culturel) en lien avec le Projet d'Etablissement et l'extériorisation de l'EPL qui affirme la place des enseignants ESC quant à la médiation culturelle et la création artistique...

Source : <https://www.snetap-fsu.fr/Supplement-bulletin-no375-L-ESC-et.html>

Evaluation des établissements : poursuite de ce nouveau management destructeur

Cette démarche d'évaluation des établissements dans le second degré figure dans la loi « pour une école de la confiance » de juillet 2019 de notre cher Blanquer, ministre de droite extrême pour ne pas dire d'extrême droite qui qualifie une partie de la profession d'islamo-gauchistes. Elle est prévue en deux temps : une autoévaluation suivie d'une évaluation externe.

Elle est rentre dans une perspective managériale destructrice pour le service public d'Éducation.

La première phase est en cours de lancement. Beaucoup de personnels refusent de rentrer dans ce processus, mais nos hiérarchies trouvent toujours de faux naïfs ou de vrais opportunistes. Encore une demande hors-sol signant l'obsession de ce gouvernement : affaiblir le service public d'Éducation. Les équipes sont invitées à multiplier les réunions pour réaliser un diagnostic guidé servant de base à l'évaluation externe qui arrivera du rectorat ou de la DSDEN dans un second temps. La finalité est de forcer à modifier les projets d'établissement ou contrats d'objectifs.

Tout se passe comme si une partie de l'administration continuait aveuglément son travail. Comme si les contre-réformes du collège et du lycée n'avaient pas eu lieu, comme si le manque de places dans le supérieur (40 000 au minimum) était effacé, comme si Parcoursup (sélection opaque et arbitraire pour dissimuler le point précédent) n'existait pas, comme si les diplômes nationaux (BAC, BTS, ...) n'étaient pas devenus des diplômes bradés et locaux, comme si la gestion de la crise sanitaire ne bouleversait pas les établissements, comme si personne ne savait ou ne voulait voir que les personnels sont exténués. Poursuivre ce dispositif est une maltraitance de l'institution. L'auto-évaluation vise à faire porter à l'établissement la responsabilité des difficultés rencontrées. Difficultés induites par le désengagement de l'Etat dans son propre service public d'éducation pour toutes et tous ... au profit des institutions privées et notamment des établissements privés des enfants de nos "élites" !

Elle sert, sous des mots creux flatteurs (« partagé » « coconstruction » « acteurs » « territoire ») à culpabiliser les personnels engagés à réaliser des « progrès » quand l'État, lui, détruit les emplois et s'attaque aux métiers. Aucun personnel d'orientation recruté, environ 8000 suppressions d'emplois d'enseignants en quatre ans dans le second degré public, au moins 70 000 élèves en plus mais l'auto-évaluation va solutionner toutes les difficultés, c'est certain. Faire « mieux » d'école en quelque sorte !

Par ailleurs, l'auto-évaluation est un outil de déréglementation au nom de l'adaptation au « local ». Le but est de juger l'action de l'établissement non plus sur la base d'ambitions réelles et de critères nationaux objectifs mais sur celle de la « valeur ajoutée » apportée sans que l'on sache de quoi il s'agit. Exacerber les concurrences au lieu de développer les coopérations.

Les militants du SNES-FSU appellent à dénoncer ce dispositif, qui n'a rien à voir avec la nécessité de faire des diagnostics comme de fixer à tous les établissements, sur tout le territoire, des objectifs ambitieux en leur donnant les moyens humains et matériels de les réaliser. Les « performances » immédiatement quantifiables ne mesurent pas la qualité du service public d'éducation qui a pour objectif le progrès de fond sur le long terme.

Comment nos représentants nationaux peuvent encore discuter avec ces fossoyeurs des services publics ? Cela devient insupportable pour tous les personnels et les militants de terrain. Voir nos représentants syndicaux (et je ne parle pas des "syndicats" qui négocient les reculs sociaux depuis déjà de nombreuses années comme la C..T et l'U..A) discuter avec Amélie de Monchalin à 15 jours des élections présidentielles peut interroger !

L'Education Nationale, à l'instar de nos hôpitaux et de nos services publics, est à l'agonie. Cela nécessite une réponse sérieuse, coordonnée et sur la durée, et non du "dialogue social" stérile et des journées d'actions clairsemées.

C'est ce que demande la majorité des personnels qui ne sont pas encore totalement résignés.

Denis LOUBIERE



LA FSU TERRITORIALE



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Réunions d'information syndicale ATSEM de juin

Le SNUTER-FSU a organisé 2 réunions d'informations syndicales à destination des ATSEM le 2 juin à St Flour et le 9 juin à Aurillac.

Les Atsem que nous avons rencontrées étaient enthousiastes et nous ont remercié de nous intéresser à elles.

Nous avons pu mesurer leur forte attente.

Plusieurs points et thèmes ont été abordés :

- le rôle et le statut des ATSEM
- les nouveautés des prochaines élections professionnelle de décembre 2022
- la présentation du SNUTER et de sa fédération, la FSU
- questions diverses des participants

Le temps nous a manqué pour tout développer. Les collègues regrettaient que la réunion soit trop courte !

Nous sommes allés à la rencontre des ATSEM dans leurs écoles pour les inviter à y participer. L'accueil a été très bon.

Des ATSEM nous ont dit qu'elles ne pouvaient pas venir car la réunion se tenait pendant leur temps de travail ! Ce qui démontre le chemin qui reste à parcourir pour faire appliquer leurs droits. Le droit syndical prévoit 1 heure d'information syndicale par mois de travail.

Un autre écueil a empêché nombre de collègues de se libérer : les maires et DGS ne les ont pas autorisées pour raison de service.

La FSU territoriale du Cantal compte s'en saisir : contact, puis liens périodiques avec les agents.

Des RIS seront organisées dans le Cantal plusieurs fois par an, aux 4 coins du département (Aurillac, Mauriac, Murat, St Flour...) pour toucher un maximum de collègues.

Parallèlement, le SNUter veut peser dans les élections professionnelles en constituant le maximum de listes dans les différentes collectivités (Centre de Gestion, conseil départemental, Communautés de communes et communes de plus de 50 agents).

Ainsi, le SNUter, jeune syndicat national de la FSU, se donne pour mission de se faire connaître sur le terrain, de représenter le maximum de personnels au sein des collectivités et de porter des revendications fortes auprès des exécutifs d'élus.

Faites le savoir autour de vous ! La force du collectif est le seul levier pour nous faire entendre dans nos territoires !

Pour le SNUter, la FSU territoriale,

Séverine Delpuech, secrétaire départementale

CONTACTS : fsu15@fsu.fr | Séverine : 06 11 45 07 38 | Emeric : 06 75 70 62 13